



Union SNUI - SUD Trésor Solidaires

DISI RHONE ALPES EST BOURGOGNE

DECLARATION LIMINAIRE AU CHSCT DU 22/03/2012

Monsieur le Président,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour la première fois au sein d'un tout nouveau Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Spécial de la DISI. Nous constatons pour cette première réunion, un ordre du jour des plus conséquents. Nous nous demandons si nous pourrions aborder tous les sujets, si importants, sachant que vous avez limité la durée de la réunion à 3 heures. De plus les documents préparatoires ne nous sont parvenus que très tard alors que dans le futur règlement intérieur, comme dans l'ancien, le délai est de 15 jours.

Les sujets évoqués dans les CHSCT doivent être traités de manière approfondie et sereinement. Nous vous demandons la tenue rapide d'un CHSCT pour débattre des sujets que nous n'aurons pas abordés.

Dans votre ordre du jour vous omettez la présentation et le débat sur le plan ministériel 2012-2014 ainsi que la note d'orientation pour 2012. Ces deux documents sont pourtant la base des actions menées par notre CHSCT.

L'objectif essentiel des CHSCT est d'accroître la santé et la sécurité des personnels ainsi que d'améliorer leurs conditions de travail. Nous voulons souligner que les CHSCT ont vocation à débattre de toutes les questions (sans exclusive) relatives à la santé et la sécurité des agents, indépendamment de leurs sources de financement. C'est pourquoi, notre Union, vous demande que les réunions de notre Comité soient aussi nombreuses que possible pour permettre un meilleur suivi des actions menées. Nous vous demandons également d'acter au niveau DISI, la prise en compte des frais de déplacement de tous les membres participant à nos réunions, en particulier ceux concernant les membres suppléants présents au CHSCT aux côtés des titulaires.

Les risques psychosociaux sont une réalité croissante même dans notre DISI. Il y a un fossé entre l'organisation prescrite et ce que vivent les agents au quotidien. L'organisation du travail a un réel lien et impact sur la santé des personnels mais également sur la qualité du service rendu. La prévention des atteintes à la santé liées aux facteurs psychosociaux exige une évolution forte dans la manière d'aborder les relations complexes entre santé, organisation et contenu du travail. Il est essentiel d'avoir une approche globale, de s'interroger sur les causes des risques psychosociaux au lieu de se contenter d'en gérer les effets, pour éviter les solutions superficielles. Seule une analyse de l'activité réelle de travail nous permettra d'agir en amont sur toutes les composantes qui peuvent porter atteintes à l'intégrité physique et psychique des agents.

En particulier nous resterons vigilant sur l'utilisation que l'administration pourrait faire sur l'outil de suivi d'activité CORE.

Nous vous demandons de nous communiquer les suites des interventions des ergonomes (Ministère et CAMIRA) dans les services de l'AT Lyon Lumière et au PSN. Les agents qui se sont fortement impliqués dans cette démarche attendent toujours des actions concrètes pour l'amélioration de leurs conditions de vie au travail.

Autre point où les agents attendent des résultats concrets, le Document Unique.

Comment allez-vous procéder pour « compiler » les différents « document unique » des sites « ex DGCP » ainsi que les risques recensés par les agents des ex CMI/CMIB?

Sur la procédure que vous nous proposez pour cette année, nous vous demandons que les agents soient au cœur du recensement des risques. Ce sont tous les agents, qui exercent quotidiennement les missions que vous leur confiez, qui sont à même de s'exprimer sur les questions d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail. Sur cette question vous ne pouvez pas vous limiter à l'élaboration à la va-vite d'un document imparfait et d'un plan de prévention minimal.

Nous réaffirmons notre opposition au choix que vous avez fait concernant la mission d'assistant de prévention. Pour l'Union SNUI-SUD Trésor la mission doit être exercée à temps plein par un agent et, contenu de l'éloignement des sites du siège, assisté dans ses missions par des relais sur tous les établissements.

Nous vous demandons de programmer dès à présent des visites de site de tous les établissements celles-ci devant être effectuées par une délégation du CHSCT pour que nous puissions mieux appréhender les problématiques des établissements.

Nous vous demandons de rajouter à l'ordre du jour un point sur les questions relatives à l'amiante dans les locaux techniques de la Part Dieu et plus généralement sur la problématique de l'amiante dans les bâtiments des DDFIP/DRFIP. En effet, les agents CID et SIL sont amenés à se déplacer sur de nombreux sites extérieurs à notre DISI.

Pour conclure, notre Union suivra de près la déclinaison locale du plan de santé ministériel et agira pour obtenir des actions concrètes de transformation des conditions de travail. Nous nous réservons le droit d'intervenir tout au long des débats de l'ordre du jour, notamment vis-à-vis du budget.